

25.09.2005 – 16:45 Uhr

eonomiesuisse - La voie bilatérale est confirmée

Zurich (ots) -

eonomiesuisse prend acte avec grande satisfaction de la décision des citoyennes et citoyens suisses d'étendre l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes aux dix nouveaux pays membres de l'UE. Ce résultat est un succès à la fois politique et économique.

L'issue du scrutin revêt une importance décisive pour l'économie suisse. Le résultat clair de ce dimanche garantit non seulement l'accord de libre-échange de 1972, mais aussi les sept accords découlant de la première série de négociations bilatérales et les accords bilatéraux II. Ainsi, les relations entre la Suisse et l'UE continueront de reposer sur une base solide.

L'économie suisse, tournée vers les exportations, peut donc continuer à bénéficier de conditions favorables à la vente des ses produits en Europe. Un accès facilité aux marchés des 25 Etats membres de l'UE est indispensable. C'est exactement ce que nous obtenons avec l'extension des accords bilatéraux.

Les entreprises de notre pays auront aussi la possibilité d'engager comme collaborateurs des ressortissants des nouveaux membres de l'UE, dans le respect du droit du travail suisse. Avec les accords bilatéraux, elles disposent de meilleures conditions pour se développer et créer des emplois en Suisse.

De nouvelles négociations d'envergure sous forme de paquets globaux ne sont pas envisagées à court et à moyen termes entre la Suisse et l'Union européenne. Il sera néanmoins nécessaire d'opérer les adaptations qui s'imposeront dans l'édifice contractuel existant.

Genève, le 25 septembre 2005

Pour toutes questions:

Chantal Balet Emery, 079 628 56 87

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002808/100496884> abgerufen werden.